

# Possibilités Economiques et Souveraineté Diplomatique

Abdelaziz Benabdellah

membre de l'Académie du Royaume du Maroc

Tout Etat se doit d'assurer son essor économique, tout en gardant intacte la plénitude de sa souveraineté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, c'est à dire à travers ses rapports diplomatiques avec d'autres Etats. Or, la diplomatie qui s'identifie à tout ce qui concerne les relations entre les Etats, implique le consulat, sorte de charge où le consul représente, dans une ville étrangère, les ressortissants de cet Etat ou leurs intérêts qui avaient souvent un caractère économique. Mais, les relations internationales finirent par se développer, pour englober sous une empreinte diplomatique, des préoccupations et soucis d'ordre politique. Il y a donc deux souverainetés qui doivent se juxtaposer et coexister harmonieusement : la souveraineté d'un Etat devant être respectée par rapport à celle d'un autre Etat, dans le cadre de la loi d'extraterritorialité. Le sens de l'interdépendance entre Nations a toujours été très vif au Maroc : l'interdépendance, dans l'actualité de sa portée et de ses effets, peut être considérée comme une notion moderne. Mais, envisagée sous l'angle du Droit des Gens, elle se présentait comme une nécessité d'autant plus justifiée qu'elle devait

être réciproque et limitée. La quintessence de cette notion, vieille comme le monde, dans son principe et son idéal, résidait dans cette bonne volonté commune, source vitale de la pérennité et de la sérénité dans les rapports entre nations.

On pourrait toujours s'entendre pour créer une certaine forme d'association entre Etats, mais la viabilité d'une telle association demeure fonction d'un certain état d'esprit à développer. C'est pourquoi l'interdépendance a, avant tout, un fond psychologique qui conditionne l'harmonisation des intérêts en présence. La bonne foi, l'égalité et le respect mutuel des souverainetés sont autant de garanties pour l'élaboration d'une politique de rapprochement entre les peuples.

Le Maroc a fait, ainsi, preuve d'un sens international aigu : Dès le XI<sup>e</sup> siècle, il donna libre accès aux commerçants étrangers qui n'ont pas tardé à y établir des comptoirs. Ce fut alors que se posa, pour la première fois, la question de savoir comment devaient être sauvegardés les intérêts légitimement acquis par les ressortissants étrangers. Nos souverains ne firent aucune

difficulté pour la reconnaissance de ces intérêts ; bien mieux, ils traitèrent ces étrangers, avec une extrême sollicitude : les édits royaux, empreints d'une paternelle bienveillance, leur accordaient une large liberté d'action et leur assuraient de solides garanties. Les étrangers étaient placés, ainsi que leurs biens, "sous cette haute main royale qu'exprimait — comme dit LATRIE — le mot sauvegarde chez les chrétiens et le mot d'aman chez les Arabes. Le même auteur précise que "les méfaits des Musulmans vis-à-vis d'eux étaient passibles des sévérités de la loi". La nation alliée était représentée par un consul partout où ses ressortissants entretenaient des établissements de commerce. Ce consul, qui résidait avec ses nationaux en un quartier "dont la haute surveillance leur appartenait", s'érigait en administrateur de la colonie dont il défendait les intérêts. Il symbolisait vis-à-vis des membres de cette colonie, entre lesquels il rendait justice, la souveraineté de leur patrie. Il avait le droit d'être reçu en audience, une fois au moins par mois, pour exposer au Sultan les doléances de ses compatriotes et lui soumettre leurs suggestions et leurs observations. "De simples marchands obtenaient aussi quelquefois d'exposer personnellement et directement leurs griefs au Sultan. La loi maghrébine reconnaissait la responsabilité individuelle et dégageait les compatriotes du délinquant de toute responsabilité collective". C'était là un principe de haute portée pratique et d'autant plus précieux qu'il fut rarement respecté et appliqué hors du Maroc. Dans toute l'histoire du Maroc, on ne signale qu'un seul cas de responsabilité collective limitée (civile), à propos du privilège accordé par le Sultan Mérinide Abou Inan aux Pisans en 1358, avec leur assentiment. Le centre citadin réservé à l'habitation des étrangers constituait "une sorte de cité", dans le sens moderne et municipal de ce mot".

Le Sultan, qui se souciait des conditions de vie matérielle de chaque colonie, de son confort, s'ingéniait à lui assurer certaines convenances comme, par exemple, la mise à sa disposition d'un bain maure, un jour par semaine, si sa cité en manquait. La sollicitude du makhzen à l'égard des étrangers était telle que les dépenses générales de construction, d'entretien, d'agrandissement et de réparation" de leurs demeures, de leurs églises et de leurs boutiques étaient à la charge de la douane, c'est-à-dire du Sultan". La police de la cité appartenait au consul et à ses délégués. "Nous n'avons vu nulle part - affirme LATRIE - qu'on ait pris, vis-à-vis de ces cités chrétiennes enclavées dans

les villes du Maghreb, les mesures de méfiance humiliante auxquelles les Européens furent contraints à se soumettre dans d'autres pays" où chaque soir des agents fermaient les portes des rues et des quartiers francs, pour ne les ouvrir qu'aux heures fixées par l'autorité du pays. S'imposant le respect du domicile, les autorités marocaines se défendirent de faire aucune perquisition au sein de ces cités. Quand il y avait lieu d'agir contre un membre de la colonie, les autorités s'entendaient préalablement avec le consul et n'entreprenaient rien sans sa participation, "à moins d'un refus formel de justice et de concours". Les souverains marocains ne s'étaient jamais arrogés le droit d'aubaine, en vertu duquel les biens de l'étranger décédé étaient dévolus au seigneur local. Le gouvernement chérifien donnait, par là, le suprême exemple du respect de la propriété individuelle. Là où il n'y avait ni consul ni compatriotes de l'étranger décédé, ses biens étaient placés sous la garde de l'autorité chérifienne, en attendant leur livraison aux ayants-droits. Le magistrat en faisait dresser, par-devant témoins, un état sommaire (traité Pise-Maroc 1358, art. 4, alinéa 14).

Le peuple marocain, jaloux de sa liberté et de sa souveraineté, savait respecter les droits, la liberté et la dignité d'autrui. LATRIE constate que tant que les Européens "évitèrent de provoquer la susceptibilité des Musulmans, tant qu'ils respectèrent l'esprit et la lettre des traités acceptés par leurs souverains, ils trouvèrent dans la population, et dans les gouvernements du Maghreb, les égards et la protection la plus équitable". Il met en exergue également "l'esprit de bonne foi et de tolérance religieuse qui régna de part et d'autre, pendant plus de cinq cents ans (du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle), dans les rapports des Chrétiens et des Arabes".

Faisant abstraction de tout préjugé religieux, le Maroc, pays musulman, n'a cessé d'entretenir des relations constantes et amicales avec tous les pays, y compris le Vatican. Ses souverains s'inspiraient, dans leurs rapports diplomatiques avec le monde chrétien, du seul principe de l'équité internationale, ne se souciant que de la sauvegarde de leur souveraineté. Les considérations racistes ou confessionnelles n'entraient pas en ligne de compte, dans la conception maghrébine de la diplomatie et de la politique étrangère. Il n'est que de consulter certaines archives tenues dans les chancelleries d'Europe, pour se convaincre de la haute estime dont jouissait le Maroc, au sein de la communauté chrétienne. La lettre de GREGOIRE VII à ENNA-

GER en 1076 est "le plus précieux monument de ce temps et le plus curieux échantillon de la correspondance facile et amicale qui a existé entre les papes et quelques sultans d'Afrique". S'adressant au Sultan, le Pape lui dit notamment : "Les nobles de la ville de Rome ayant appris, par Nous, l'acte que Dieu vous a inspiré, admirent l'élévation de votre cœur et publient vos louanges".

Cette sympathie "que jamais peut-être pontife romain n'a plus affectueusement marquée à un prince musulman", met en relief l'intime cordialité des liens entre la chrétienté et l'Islam dont les Almohades étaient, alors, les représentants illustres. On retrouve les mêmes caractères de confiance et de déférence réciproques dans les rapports du roi du Maroc avec GREGOIRE IX.

Dans le domaine économique, les renseignements recueillis par l'ambassadeur de France, PIDOU DE ST-OLON, vers 1693, nous donnent une idée de la faveur dont bénéficiaient les négociants chrétiens et juifs qui disposaient alors "d'un véritable monopole de fait".

Ibn Kherdābbaḥ, géographe arabe du III<sup>e</sup> siècle de l'hégire (IX<sup>e</sup>) précise que les marchands slaves menaient leur commerce à travers le monde, en passant au Sous el Adnā par Tanger et de là, ils gagnaient l'Ifriqiya et l'Égypte.

C'est alors que Sijelmasa (1) devint rapidement une grande place de commerce où vinrent s'établir, à côté des Berbères, des négociants venus de Basra, de Koufa et de Bagdad, la plus grande cité du monde islamique.

Les ports de l'Empire devinrent les centres d'une activité commerciale intense. Les échanges s'y développèrent avec Pise, Gênes, Venise et Marseille. Les Musulmans qui avaient été alors, reconnaît A. JULIEN, les premiers à organiser les formes de leur commerce selon les nécessités du trafic international, avaient perfectionné leurs méthodes, dont les chrétiens s'inspiraient. Une politique tolérante jointe à un système de sécurité aussi solide que généralisé, ne firent que développer, de plus en plus, les rapports et les échanges entre chrétiens et musulmans.

Une escadre navale de plus de 400 navires, d'après l'auteur d'El Anis, ne cessait de croiser entre Tunis, Oran et Alger, garantissant la sécurité de la côte. Gibraltar, dont on réalisait déjà l'importance stratégique, était doté d'un puissant mécanisme de défense. La flotte almohade sera bientôt "la première de la Méditer-

ranée", selon la propre expression d'A. JULIEN : ce qui incita SALADIN à requérir son concours, pour arrêter les expéditions chrétiennes sur la route de Syrie. Le Maghreb s'érigea ainsi en leader du Monde de l'Islam.

Ainsi les Mérinides trouvèrent à leur arrivée un Maghreb très peuplé, riche à la fois en hommes et ressources, animé d'une activité économique intense et profondément marqué par l'empreinte d'une civilisation raffinée.

Le glorieux règne d'ABOU EL HASSAN "marqua, note A. JULIEN, l'apogée de la puissance mérinide" et qui fit du Sultan "le souverain le plus puissant du XIV<sup>e</sup> siècle".

C'est alors qu'eurent lieu des tentatives portugaises de pénétration effective sur le sol marocain. Désormais, l'économie maghrébine sera de plus en plus entamée par le grand effort militaire que le Makhzen était contraint de déployer, pour endiguer la vague ibérique qui déferlait sur le littoral. D'Agadir, les Portugais allaient contrôler tout le commerce du Sud - ils occupèrent Anfa et Arzila où ils confisquèrent le Trésor des Wattasides. Les entreprises espagnoles s'esquissaient au Nord par l'emprise sur Méhilla et la Penón de Velez. La vie économique en ressentit un choc ; les routes traditionnelles en partie bloquées, l'incertitude du lendemain, l'insécurité de certains carrefours proches des enclaves détenues par l'ennemi, tous ces facteurs coalisés devaient agir profondément sur l'équilibre économique et social du pays.

La Dynastie des Saâdiens hérita d'un Maroc profondément entamé par l'influence néfaste de la Reconquista. Son avènement était l'aboutissement d'une violente réaction populaire contre l'occupation étrangère, en vue de redresser la souveraineté entamée. Aussi, le 1<sup>er</sup> Saâdien se hâta-t-il de dégager Agadir de l'emprise portugaise et de regrouper l'Empire désagrégé par l'intrusion d'éléments ibériques subversifs. En même temps, il réforma le système fiscal, en instituant un impôt modeste, égal pour tous. Le Chérif, qui ne voulait pas pressurer la masse, eut recours à certains monopoles, jadis cordialement concédés aux étrangers, pour combler le déficit dû à l'insuffisance de la naḥba.

Mais la brillante victoire sur les Portugais à la Bataille des Trois Rois allait écarter le péril étranger et rehausser le prestige du Maroc, en tant que grande puissance. En plus de l'or tiré du Soudan, les rançons portugaises drainèrent sur le Trésor marocain des richesses nouvelles. Certains pays européens, impressionnés par la

puissance et la richesse du Maghreb, recherchèrent son amitié dans le cadre de l'interdépendance. L'Empire Fortuné était sur le point d'entrer dans le concert des puissances européennes, ne fût la mort subite du célèbre ABDELMALEK, qui "parlait avec élégance l'espagnol, l'écrivait correctement et savait l'italien et le turc" (C. DE CHAVREBIERE).

Aux monopoles industriels de plus en plus exploités s'ajoutèrent les revenus des grandes plantations telles la canne à sucre et d'autres ; les sucres andalous que certains Grenadins essayaient d'implanter, près de Fès où la plantation du mûrier florissait, l'économie prospérait grâce à l'esprit d'initiative des Saâdiens dont l'œuvre agricole forçait l'admiration.

Le commerce extérieur devint d'autant plus intense que la monnaie en cours était, selon H. TERRASSE, "d'un titre excellent et stable". Les ducats marocains faisaient prime auprès des négociants anglais qui avaient profité de la défaite portugaise pour développer l'échange de leur drap contre l'or, le sucre, le cuir et le salpêtre maghrébins.

Pour accroître les échanges avec l'Europe, ZIDAN envoya à l'étranger des agents qui entreprirent une véritable propagande pour les produits du Maghreb, son cheptel, ses minerais (cuivre, plomb, fer, soufre, etc...). Mais il dut protéger l'industrie artisanale de la concurrence étrangère et interdire l'importation de certains tissus anglais.

Les ports les plus importants étaient alors Safi, Agadir et Massat. Ce n'est que plus tard que le port de Salé deviendra et restera pendant plus d'un siècle, le centre le plus actif du Maroc.

Sous MOHAMED CHEIKH II, le Maroc put exporter en Angleterre des toiles fabriquées avec les poils de chameau, de l'or, de l'huile et du sucre, contre le fer, le plomb et l'étain. Mais depuis déjà quelque temps, les Anglais nourrissaient des ambitions au Maroc ; entre autres, ils voulaient exploiter les salines de Rabat-Salé, qu'ils estimaient suffisantes, d'après DE CASTRIES, à l'approvisionnement de tout le Royaume-Uni. Les luttes d'influence entre les Puissances, au sein même du pays, encouragèrent certaines dissidences qui durent rétrécir les échanges intérieurs entre le Nord, fournisseur de produits manufacturés (drap, lin, huile, mercerie, poterie) et le Sud, exportateur de marchandises brutes (2).

L'existence d'enclaves portugaises, espagnoles et anglaises, dans le pays, demeurait une

source constante de troubles. C'est pourquoi MOULAY ISMAIL, le célèbre empereur alaouite, s'assigna comme tâche essentielle et immédiate, de libérer les places occupées par l'étranger et resceller l'unité nationale. "Soucieux de défendre l'intégrité du Maroc, MOULAY ISMAIL ne l'était pas moins, note A. JULIEN, de développer son activité économique". Il "souhaite, écrivait de lui un résident français, l'agrandissement de ses sujets, et celui de leurs fortunes par le commerce qu'il préférerait à la piraterie".

C'est ainsi que, deux ans après la libération d'Arzila (1691), (Tanger et Larache ayant été respectivement libérées en 1684 et 1689), PIDOU DE ST-OLON signala la reprise des échanges avec l'Europe. La ville, de Fès, "magasin général pour toute la Berbérie" alimentant les ports de Salé et de Tétouan. Des marchandises variées étaient importées d'Espagne, d'Angleterre, de Hollande et d'Italie. Les tarifs douaniers, imposés aux marchandises à leur entrée et à leur sortie, atteignaient parfois 25%. Après Fès, quatre autres villes se partageaient l'activité commerciale : Marrakech, Taroudant, Igh et Meknès, alors premier marché de grain.

A la suite d'un chaos passager qui n'empêcha nullement les chrétiens de poursuivre paisiblement leur commerce, "tout en exploitant, d'après MOUETTE, leurs coreligionnaires aussi bien que les indigènes", un renouveau économique fut réalisé, grâce à l'heureuse initiative de SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH (3) qui, en fondant Mogador, coupa court à l'active contrebande des Européens dans le Sud Marocain. Dès lors, le commerce extérieur est pratiquement accaparé par le nouveau port. Devant les intrigues de quelques pays de l'Europe latine, le Sultan s'adressa aux nations protestantes telles l'Angleterre (4), la Suède, le Danemark, avec lesquelles il signa des traités de commerce et d'amitié. Quelques années avant sa mort, Sidi Mohamed conclut avec les Etats-Unis un traité de commerce et de navigation pour 50 ans. Ce traité, daté du 16 Juillet 1786, sera renouvelé en 1836.

Pendant presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle, le Maroc demeura prospère. MOULAY SLIMANE (1792-1822) supprima les droits de porte et les taxes sur les denrées dont les revenus couvraient seuls, les dépenses de l'Etat. Au cours d'une disette qui s'évit en Tunisie et en France, il y envoya de grandes quantités de blé. Le Maroc exportait en Europe son excédent de production ; en 1845, il exporta 75.000 tonnes de blé et de légumes secs, par le seul port de

Mogador qui est une création vivante de la Dynastie Alaouite ; en 1851, son mouvement s'évaluait à six millions ; ce port demeura actif jusqu'en 1911, année dans laquelle il reçut la visite de 462 navires et exporta 38.000 tonnes de produits marocains contre une importation de 12.000 tonnes.

Vers 1859, date de la mort de MOULAY ABDERRAHMANE, le cheptel marocain a été évalué par Charles LAMARTINIÈRE (dans son ouvrage : "La Question du Maroc", édité à la même année) à 48 millions d'ovins et près de 6 millions de bovins.

Maïs, à la suite de l'occupation algérienne par la France (1830), de la Bataille de l'Isly (1844), le Maroc fut contraint à signer des traités qui ne profitaient en fait, qu'à une Europe

de plus en plus exigeante ; la population fut ainsi rendue xénophobe par l'enchérissement de la vie, dû au régime de faveur dont jouissait le commerce européen. L'économie péreclitait, le pays s'appauvissait. La guerre avec l'Espagne (1859-1860) finit par semer la confusion et par anémier le Trésor national.

C'est cette "diplomatie à la financière" comme l'appelle si ironiquement A. JULIEN, qui incitait certaines puissances - misant sur la ruine économique du Maroc pour le dominer politiquement - à faire pression sur le Sultan pour conclure des emprunts forcés successifs (62 millions et demi en 1904, 100 millions en 1907). Cet endettement fut, à l'instar de ce qui s'est passé en Egypte, une véritable hypothèque qui allait peser gravement sur l'avenir du Maroc.

(1) A Sijelmassa vivaient des négociants aisés dont les plus riches entretenaient avec le Soudan un troc fructueux de sel, de bronze contre de l'or en poudre — IBN HAOUQAL dit avoir vu à Sijelmassa un chèque de 40.000 dinars émis par un négociant de la cité au profit d'un collègue de la même cité (AL MASSALLIK p. 70). IBN SAID affirme en avoir vu lui aussi — yacout précise dans son môjam que les tissus de la ville étaient de meilleure qualité que ceux d'Égypte.

(2) Durant plusieurs mois, de 1.000 à 1.500 chameaux traversèrent le fleuve (Bou Regreg) chaque jour, transportant dans le Sud le blé du Gharb. " (La Petite Histoire de Rabat, J. GAILLE, p. 54).  
« On utilisait le courant rapide de l'Oum-Rabiâ pour transporter les bois de chêne, de cèdre et même de pin jusqu'à Azemmour, ville de l'embouchure » (Hinterland et Port de Rabat-Salé, p. 9).

(3) « Sidi Mohamed Ben Abdellah espérait, en établissant dans toutes les villes de la côte des négociants étrangers, déterminer un important mouvement d'échanges, grâce auquel il pourrait établir des taxes nouvelles et instaurer un monopole commercial au bénéfice du trésor » (R. MONTAGNE — Les Berbères et le Makhzen - p. 104).

(4) Le Maroc importait le thé d'Angleterre ; la consommation du thé comme boisson nationale est entrée dans les mœurs marocaines à une époque récente, mais indéterminée. Néanmoins le Consul de Chénier le signale au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Sidi Mohamed Ben Abdellah (Chénier - Recherches historiques sur les Maures, Paris 1787 — T. III — p. 208).